

Maîtrise en architecture

FACULTÉ DE L'AMÉNAGEMENT | ÉCOLE D'ARCHITECTURE

Sommaire et particularités

NUMÉRO 2-010-1-0






CYCLE Cycles supérieurs

TITRE OFFICIEL Maîtrise en architecture (M. Arch.)

TYPE Maîtrise en architecture (M. Arch.)

CRÉDITS 45 crédits

MODALITÉ Sans mémoire ou thèse

-  Admission à l'automne
-  Cours de jour
-  Offert au campus de Montréal
-  Stages facultatifs
-  Temps plein

 Menant à une accréditation professionnelle

Personnes-ressources

INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Izabel Amaral, responsable du programme
izabel.amaral@umontreal.ca

Diane Martin, TGDE 514-343-2236
etudiants-csup-arc@umontreal.ca

Présentation

Visitez le pavillon d'aménagement

Objectifs

Le programme de maîtrise fait le lien entre le monde de la pratique et le monde de la recherche. Favorisant les transactions intellectuelles entre les étudiants, les professeurs et les professionnels qui contribuent aux enseignements, la maîtrise amène l'étudiant à considérer la situation de projet comme un espace de redéfinition de l'architecture.

Formation professionnelle

La maîtrise offre une formation qui donne accès au stage de deux ans dans la pratique. Le stage est régi par l'Ordre des Architectes du Québec (OAQ). Il engage la responsabilité de l'OAQ et fait partie de la formation globale qui mène à la profession d'architecte. « Le stage est une période d'immersion dans un bureau d'architecte. En complément à la formation universitaire, il permet d'approfondir ses connaissances et de se familiariser avec les diverses facettes de la profession en vue d'atteindre l'autonomie nécessaire pour l'exercer. » (https://www.oaq.com/candidatsetudiants/stage_professionnel.html)

Le programme de maîtrise en architecture comporte 45 crédits. Ce programme professionnel qui suit le programme préprofessionnel de B. Sc. (Architecture) est dûment accrédité par le Conseil canadien de certification en architecture et, en vertu des ententes de réciprocité avec les autres provinces du Canada et l'accord de libre-échange avec les États-Unis, ses diplômés ont accès au marché de l'Amérique du Nord.

« Au Canada, le Conseil canadien de Certification en Architecture (CCCA) est le seul organisme autorisé par le Regroupement des ordres d'architectes du Canada (ROAC) à agréer les programmes de grades professionnels canadiens en architecture aux fins de la délivrance d'un permis d'architecte. » (Annexe A-1 - Conditions et durées d'agrément du CCCA pour les programmes professionnels en architecture - 2017)

L'ensemble de la formation offerte à l'École d'architecture vise à amener l'étudiant à participer activement à l'exploration et à la transformation de l'architecture contemporaine. Le programme offre un parcours qui intègre la recherche ce qui favorise l'innovation et fait avancer la mission culturelle, sociétale et environnementale de la discipline.

Pour faire ce pont entre formation et recherche, l'École peut compter sur l'expertise de praticiens renommés et sur les activités de recherche des professeurs qui sont réalisées à titre individuel ou au sein d'équipes dûment constituées. Complémentaires les unes aux autres, ces recherches englobent principalement des domaines tels que l'histoire et la théorie de l'architecture contemporaine; la résilience et les environnements durables; les innovations programmatiques et techniques; la contribution de l'architecture à la définition des villes et des territoires ainsi que les processus de réalisation du projet et le rôle des parties prenantes.

Pour en savoir davantage sur les activités de recherche de l'École, voir la section Expertises de recherche du site web de l'École d'architecture (<https://architecture.umontreal.ca/recherche/expertises-de-recherche/>) ainsi que la section Chaires et unités de recherche (<https://architecture.umontreal.ca/recherche/chaieres-et-unites-de-recherche/>)

Le programme comporte 45 crédits. Le cheminement proposé est de trois trimestres. Un cheminement particulier sur quatre trimestres, faisant l'objet d'une entente, est également envisageable. L'atelier est la principale activité pédagogique d'intégration des connaissances et d'explorations à travers la conception du projet. Le premier atelier, obligatoire, porte sur la pensée constructive. Les deux ateliers suivants, Projet de recherche (en équipe) et Projet thèse (individuel) sont liés par un thème commun que l'étudiant choisit parmi les trois à cinq thèmes offerts chaque année. Des équipes composées de professeurs et de professionnels sont responsables de ces ateliers afin d'assurer les apports théoriques et pratiques en lien au sujet traité. En plus des cours obligatoires, deux cours optionnels ou au choix permettent de parfaire la formation.

Perspectives d'avenir

Une fois inscrit au tableau de l'Ordre, l'architecte peut offrir toute une gamme de services dans les secteurs de la construction et de la rénovation de bâtiments commerciaux, institutionnels, résidentiels et industriels. L'architecte joue également un rôle de plus en plus important dans la compréhension de l'impact de la construction sur l'environnement, l'amélioration de la performance des bâtiments et la conception d'environnements spéciaux.

De plus, en vertu des ententes de réciprocité avec les autres provinces du Canada et l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, les diplômés de ce programme ont accès au marché de l'Amérique du Nord. De plus, les architectes québécois bénéficient de conditions facilitant la reconnaissance de leurs diplômes et de leur qualification professionnelle en France, ce qui leur ouvre les portes du marché français, voire européen. Par ailleurs, l'Accord de Canberra, ratifié par le CCCA et des organismes d'accréditation en architecture de divers pays du Commonwealth, de la Chine, de la Corée et du Mexique, établit une équivalence substantielle des programmes d'études en architecture pour les diplômés obtenus depuis le 1^{er} janvier 2010 dans un établissement accrédité. Il s'avère donc plus facile désormais, pour les diplômés, d'envisager leur profession à une échelle internationale.

Règlements

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en architecture, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales

- être titulaire d'un diplôme de grade de 1^{er} cycle en architecture préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou d'un diplôme équivalent, être titulaire d'un baccalauréat préprofessionnel en architecture, ou un diplôme équivalent
- avoir obtenu au 1^{er} cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2^e cycle, si celle-ci est plus élevée

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais écrit (capacité de lecture). Sur demande, la Faculté peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère. Le candidat doit présenter un résultat d'au moins 785/990 au Test de français international (TFI) ou de C1 en compréhension orale ET en compréhension écrite à un des tests ou diplômes acceptés par l'Université (DALF, TCF ou TEF).

L'admission est conditionnée par les résultats académiques obtenus et la qualité des travaux d'architecture présentés dans un portfolio qui doit être joint à la demande du candidat. Les mêmes règles s'appliquent au candidat titulaire d'un baccalauréat dans une discipline du design (baccalauréat en design de l'environnement) et pour lequel une formation préparatoire est prévue et nécessaire.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Un portfolio
- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation

Pour les détails sur les consignes à suivre pour préparer le portfolio, le curriculum vitae et la lettre de motivation, consulter le site web de l'École d'architecture.

2. Scolarité

La scolarité du programme de maîtrise est d'un minimum de trois trimestres à temps plein ou d'un maximum de six trimestres (2ans).

3. Formation préparatoire

Les étudiants en provenance de programmes de 1^{er} cycle autres que le programme de science de l'architecture peuvent être appelés à faire une formation préparatoire afin de leur assurer une atteinte complète des critères de l'agrément professionnel du Conseil canadien de certification en architecture (CCCA).

Avant d'entamer la scolarité de maîtrise proprement dite, les étudiants doivent réussir leur formation préparatoire avec une moyenne minimale de 3,0.

4. Conditions particulières

Tout étudiant inscrit devra se doter d'un microordinateur portable configuré selon les exigences de l'École d'architecture.

Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

Automne

- **Automne 2022:** Du 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} février 2022
- **Automne 2023:** Du 1^{er} août 2022 au 1^{er} février 2023

Programmes d'études de provenance

Plusieurs étudiants de l'Université de Montréal inscrits à ce programme provenaient des programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE	CAPACITÉ D'ACCUEIL
Architecture	Baccalauréat	95 crédits	1-010-1-3	Jour	Limitée

Structure du programme (2-010-1-0)

Version 02 (A16)

La maîtrise comporte 45 crédits.

Pour les candidats titulaires d'un baccalauréat en design de l'environnement, des cours préparatoires seront exigés en fonction des équivalences et des exemptions accordées par rapport au B. Sc. Architecture.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

SEGMENT 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 39 crédits obligatoires, 3 à 6 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Design complet

Obligatoire - 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
ARC 6701	Projet complet	6.0J
ARC 6711	Pensée constructive	3.0J

Bloc 70B Recherche et projet d'architecture

Obligatoire - 21 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ARC 6801	Projet de recherche	6.0J	ARC 6803	Séminaire de recherche	3.0J
ARC 6802	Projet thèse	9.0J	ARC 6804	Langages, écritures du projet	3.0J

Bloc 70C Pratique professionnelle

Obligatoire - 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
ARC 6830	Pratique professionnelle	3.0J
ARC 6831	Architecture et immobilier	3.0J
ARC 6832	Sécurité du bâtiment	3.0J

Bloc 70D

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
AME 6043	Planification et élaboration des projets	3.0S	ARC 6851	Séminaire 1	3.0J
AME 6046	Planification et contrôle des ressources	3.0S	ARC 6852	Séminaire 2	3.0J
AME 6047	Industrialisation du bâtiment	3.0J	ARC 6853	Précédents et conception architecturale	3.0J
AME 6210	Histoire des théories de la conservation	3.0J	ARC 6863	Laboratoire spécialisé en CAO	3.0J S
AME 6305	Séminaire en technologie du bâtiment	3.0J	ARC 6883	Formes architecturales et urbaines	3.0
AME 6330	Conservation des bâtiments et ouvrages	3.0J	ARC 6888	Activité spéciale	3.0J
AME 6850	Gestion de la construction	3.0S			

Bloc 70E Activité individuelle

Option - Maximum 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
ARC 6889	Travail dirigé	3.0

Bloc 70F

Choix - Maximum 3 crédits.

Avec l'accord du responsable de programme, l'étudiant peut choisir un cours de trois crédits de 1er cycle de niveau 3000 ou 4000, ou tout autre cours de cycles supérieurs parmi ceux du répertoire des cours de l'Université de Montréal ou parmi ceux des autres universités montréalaises.

Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Aménagement	Maîtrise	45 crédits	2-005-1-1	Jour Soir
Architecture de paysage	Maîtrise	45 crédits	2-020-1-0	Jour
Urbanisme	Maîtrise	45 crédits	2-025-1-0	Jour

Aperçu des expertises de recherche

La recherche menée à l'École architecture couvre un large éventail de domaines. Les champs d'exploration sont aussi vastes que diversifiés et se reflètent dans les expertises de nos professeurs-chercheurs. Les champs d'expertise identifient les intérêts de nos professeurs et servent de porte d'entrée à leurs parcours, leurs projets, leurs activités, leurs communications.

En savoir plus : <http://architecture.umontreal.ca/architecture/recherche/>

Professeurs

Consultez la liste des professeurs du département incluant leurs spécialisations.

Répertoire des thèses et mémoires

Actualités sur la recherche